



Préavis municipal n° 03-2025

Relatif à la restructuration du réseau des transports publics VMCV 2026 et à l'autorisation de porter au budget de l'année 2026 et suivantes l'augmentation des coûts de transports publics de CHF 493'000.-

Rapport de la COFIN

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La COFIN dans le cadre du préavis 03-2025 s'est réunie le 3 mars 2025 de 19h30 à 21h30 et s'est constituée comme suit :

			Présences
			19h30 à 21h30
Président	Volet Philippe	PLR	X
Vice-président	Singarella Giuseppe	PS	X
Rapporteur	Gréverath Pascal	ELU	X
Membres	Jolivat-Zwyssig Isabelle	PLR	X
	Nanchen Bertrand	PLR	X
	Perrelet Michèle	UCBSL	X
	Salanon Alain	LES VERTS	X
	Vienet Pascal	UCBSL	X
	Zimmermann Yann	PLR	X

M. Thierry George, Municipal en charge de l'urbanisme et des travaux et M. Stéphane Roulet, Chef du Service des finances ont participé à cette séance, hors délibérations et votes.

Les membres de la COFIN les remercient pour leur collaboration et les explications fournies.

Préambule

Le soussigné de droite a participé à la séance de la commission intercommunale qui s'est tenue au Collège Courbet de la Tour-de-Peilz jeudi 27 février 2025 avec les six commissions des communes de Montreux, Vevey, La Tour-de-Peilz, Corsier-sur-Vevey, Corseaux et Blonay - St-Légier. Le rapport de cette dernière présente le détail des discussions de cette séance et ces éléments ne sont pas repris dans le présent rapport.

Analyse

Le présent projet de restructuration du réseau de transport des VMCV pour 2026 s'inscrit dans la perspective de l'image directrice du réseau 2030 établie par les VMCV avec l'ensemble des communes desservies et les représentants de l'agglomération Rivelac.



En ce qui concerne notre commune, ce projet consiste essentiellement à modifier le tracé des liaisons actuelles depuis la gare de Blonay par la création d'une liaison directe jusqu'à la gare de Montreux (l. 204) et d'une liaison vers La Tour-de-Peilz via Novalles, puis Vevey et Corseaux (l.211). La ligne 207 serait supprimée. De plus la fréquence des lignes serait augmentée et leurs plages horaires élargies, à l'exception de la ligne 208 maintenue uniquement pour desservir le gymnase de Burier en début et fin des cours.

Ces modifications entraîneraient une augmentation des coûts annuels budgétés de 44%, soit CHF 493'000, portant le total à la charge de notre commune de CHF 1'129'000 à CHF 1'622'000. Toutefois, environ 60 % de ce montant devrait être couvert par le fonds de péréquation dans le cadre de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise, ce qui ramènerait l'augmentation prévisionnelle nette pour notre commune à environ CHF 200'000 par an.

Q : Que se passera-t-il si la fréquentation est inférieure aux hypothèses utilisées pour établir la prévision de hausse des coûts à la charge de notre commune ?

R : Il existe en effet une incertitude sur la fréquentation des nouvelles liaisons. C'est pourquoi le budget établi par les VMCV est très prudent en termes de fréquentation et de recettes correspondantes. Afin de permettre aux liaisons d'atteindre leur potentiel, il conviendra d'attendre trois années avant de tirer des conclusions sur la pertinence de ces modifications et d'envisager d'éventuelles corrections. D'ici là, si la fréquentation est inférieure aux prévisions, le déficit annuel sera supérieur au budget et la dépense à la charge de notre commune sera supérieure au montant prévu de CHF 1'622'000.00.

Q : Qu'est-il prévu pour réduire l'impact environnemental des bus ?

R : Pour supporter l'augmentation de trafic résultant de la mise en œuvre de ce projet, il est prévu d'acquérir des bus d'occasion diesel. Des réflexions sont toutefois en cours concernant l'usage à moyen terme de bus électriques ou à hydrogène.

Conclusions

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la COFIN vous propose, par 6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, d'adopter les conclusions de la Municipalité comme suit :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la compagnie VMCV pour la restructuration du réseau centre et ouest ;
- d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2026 et suivants, l'augmentation des coûts d'exploitation annuels d'un montant de CHF 493'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport.

Blonay, le 10 mars 2025

Pour la COFIN

Le Président

Philippe Volet

Le Rapporteur

Pascal Gréverath